

# Vie @ Champeaux

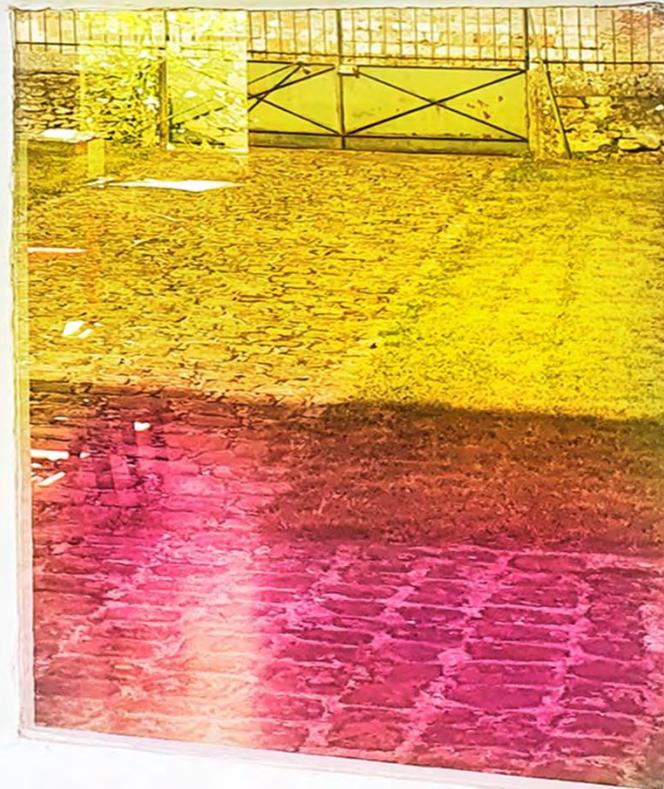
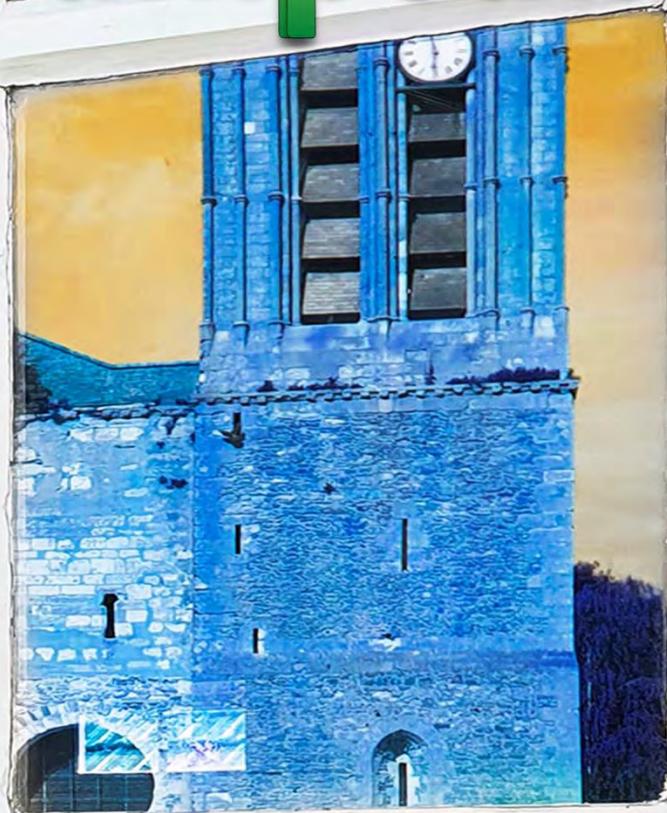
INFORMATIONS MUNICIPALES

ASSOCIATIONS

HISTOIRE

RURALITÉ

INFORMATIONS PRATIQUES



N 137

JUILLET / AOUT 2022

# Sommaire

## *Votre commune vous informe*

Édito	<a href="#">3</a>
Hier et Aujourd'hui	<a href="#">4</a>
Conseils Municipaux des 22 avril, 23 mai et 8 juin 2022	<a href="#">5-10</a>
Centre Communal d'Action Sociale	<a href="#">10-12</a>
Le CCAS vous informe	<a href="#">13-15</a>
Nouvelles du RPI	<a href="#">15</a>
C'est arrivé près de chez vous	<a href="#">16</a>
Vie quotidienne - Vie pratique	<a href="#">16-17</a>
Informations Communales	<a href="#">18-21</a>
État civil	<a href="#">21</a>
Savez-vous que...	<a href="#">22</a>
Informations utiles	<a href="#">27</a>
Informations locales	

### Pour votre information,

#### *la Mairie sera fermée :*

- **du lundi 11 juillet au samedi 6 août inclus.**  
**Permanence les mardis 19 et 26 juillet de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Reprise le lundi 8 août dès 13 h.**
- **les lundi 29 et mardi 30 août.**  
**Reprise le jeudi 1<sup>er</sup> septembre dès 13 h.**

Photo de couverture : © Yves LAGÜES-BAGET

Internet : <https://www.champeaux77.fr>

Courriel : [mairie4.champeaux.77@orange.fr](mailto:mairie4.champeaux.77@orange.fr)

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



#### Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

#### Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

## Mieux de services publics.

« Plus » aurait été plus convenable, si toutefois la quantité fait la qualité. Comment faire plus avec moins ? Nous l'avons toutes et tous déjà entendu, au moins une fois !

Depuis 2001, je fais le constat de la lente dégradation de nos services publics ou en tout cas, du service pour l'intérêt général, celui dont notre commune a besoin. Je ne ferai pas ici un discours politique engagé mais le récit d'événements factuels, vécus à Champeaux. Tout récemment, c'est La Poste qui dérive gravement. Depuis le départ forcé de notre facteur Super Mario, les incidents se multiplient et tout le monde trinque, particuliers et mairie, avec des courriers en souffrance, pas relevés ou pas distribués. À l'origine, une profonde restructuration qui désorganise le service et qui termine dans l'à peu près et très rarement dans notre boîte aux lettres. J'ai signalé ces dérives et on m'assure d'un suivi particulier pour Champeaux. Mouais. Sur le même registre, Orange, ex-France Telecom, toujours propriétaire des infrastructures, a un mal fou à assumer ses responsabilités et à relever ses dérangements. Il peut arriver de rester une semaine sans téléphone, ni internet, malgré nos inlassables relances ! La fibre optique, annoncée comme LA révolution numérique, se révèle assez inaccessible et pour l'obtention d'une 2ème prise, ce sont d'interminables démarches au sein d'instances parfois publiques et souvent privées, avec une attente de plusieurs mois, quand l'autorisation est enfin obtenue.

Le gaz n'est pas en reste : les parlementaires de l'époque nous avaient assurés que la mise en concurrence serait un bienfait. Rayée donc de la carte des services publics notre historique entreprise GDF. Avec 250% d'augmentation du prix du gaz pour nos bâtiments publics, bien avant la crise en Ukraine, je n'y vois aucune bienveillance mais plutôt un sacré coup de bambou ! La sécurité que nous sommes en droit d'attendre d'un État, dans ses missions régaliennes, est aussi remise en cause. Les récentes réorganisations de nos gendarmeries se traduisent par des dysfonctionnements qui ont eu raison de ces pathétiques initiatives. Marche-arrière toute ! Mais qu'on ne s'y trompe pas, à l'instar des polices municipales déployées par les villes, on chuchote aujourd'hui une police intercommunale, à la charge bien sûr du budget de celles-ci. À l'image des vases communicants, les réductions des dépenses de l'État viennent peser sur les dépenses des collectivités ... enfin, pour celles qui en ont les moyens. Pour les autres, elles devront se contenter du service minimum. Je ne reviendrai pas sur le prix de l'eau dont l'augmentation vient de se faire sentir et ce n'est qu'un début. Je préciserai seulement que l'intégration forcée de notre village dans la CCBRC et les aides ridicules de l'État en sont les causes. Je reste persuadé que ce n'est pas d'un État autoritaire dont notre ruralité a besoin mais d'un État à l'écoute, bienveillant, solidaire et impartial qui saura apporter la considération attendue. J'ose espérer que le prochain gouvernement saura s'imprégner de cette modeste requête et en traduire son message.

À très bientôt, votre Maire, Yves LAGÜES-BAGET.



# Hier et Aujourd'hui ...

## Gardes-Champêtres (suite et fin)

### COURIOL Georges Henri

Né le 03.11.1901, à Paris (11<sup>e</sup> arrond<sup>t</sup>)

Fils de **Denis Eugène, ébéniste et COULON Jeanne Louise**

Décédé le 26.03.1988, à Mormant

Marié le 25.06.1929, avec **BAUER Pauline**, à Paris (4<sup>e</sup> arrond<sup>t</sup>)

(Elle : née le 03.09.1906 à Toul (54))

Fille de **défunt Nicolas et défunte RIS Maria**

Décédée le 29.03.1994, à Mormant

Profession : Plongeuse (1929)

Profession : Garçon de café (1929), Cantonnier (1946), Garde-champêtre (12.1948, 1964)

Le 20.11.1964, il assurait toujours la " Tenue des Douches "

Divers : Ils demeuraient dans la rue de Melun (1946), dans la rue l'Église (1954)

<p><b>COURIOL</b></p> <p>Nom : <b>COURIOL</b></p> <p>Prénoms : <b>Georges Henri</b> Surnoms :</p>		<p>Numéro matricule du recensement : <b>4082/</b></p> <p>Classe de mobilisation : <b>1921 Série 11</b></p>
<p>ÉTAT CIVIL.</p> <p>Né le <b>3 Novembre 1901</b> à <b>Paris</b> canton de <b>Paris</b></p> <p>à <b>Montreuil</b> canton de <b>Paris</b> département de <b>la Seine</b></p> <p>à <b>la Seine</b> profession de <b>ouvrier en usine</b></p> <p>Fils de <b>Denis Eugène disparu et Jeanne Louise Bauer domiciliés à Paris</b></p> <p>Marié à <b>Pauline Bauer</b> Garçon de café</p>		<p>SIGNALEMENT.</p> <p>Cheveux <b>châtains</b> Taille <b>1m 63</b></p> <p>Yeux <b>bleus</b> Non rasé</p> <p>Complexion <b>normale</b></p> <p>Stat. <b>droit</b> Physique <b>normal</b></p> <p>Hauteur <b>1m 63</b> Largeur des épaules <b>normale</b></p> <p>Largeur <b>normale</b></p> <p>Doigt <b>droit</b></p> <p>Scarifications <b>aucune</b></p> <p>Marques particulières <b>sur genoux</b></p> <p>Degré d'instruction : <b>3</b></p>
<p>DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION ET ARTIFIS.</p> <p>Inscrit sous le n° <b>90</b> de la liste du recensement de <b>Montreuil</b></p> <p>Classé dans la <b>1<sup>re</sup></b> partie de la liste en sp. <b>21</b></p> <p>Classé dans la <b>1<sup>re</sup></b> partie de la liste en sp. <b>21</b></p>		<p><b>CAMPAGNES</b></p> <p><b>Pays Rhénans</b></p> <p><b>1/2 c.</b> { du 11.1.1921 au 30.3.1925</p> <p><b>CONTRE L'ALLEMAGNE</b></p> <p><b>Zone des Armes et les 2/3 du gal. est. en chef</b></p> <p><b>es</b> { du 5.3.1923 au 25.6.1940</p> <p><b>Autriche</b> du 26.6.1940 au 2.11.1940</p>
<p>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</p> <p><b>Mutacionnaire et compteur du 5 Avril 1921</b></p> <p><b>Arrivé au camp le 6 Avril 1921 soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour</b></p> <p><b>Passé au 120 Regt. artillerie lourde le 19 Avril 1923</b></p> <p><b>Passé dans la disponibilité le 29 Avril 1923</b></p> <p><b>Remis dans les foyers le 20 Mai 1923</b></p> <p><b>Royaume des contrôles le dit jour</b></p> <p><b>Reçu un certificat de bonne conduite</b></p> <p><b>Rappelé à l'activité le 13 Septembre 1924 affecté au dépôt de train 23</b></p> <p><b>Arrivé au camp le dit jour</b></p> <p><b>Validité le 3 Septembre 1940</b></p> <p><b>pour le centre de mobilisation d'Albos</b></p> <p><b>départ de toutes obligations militaires le 14 Juin 1943</b></p>		

MORCHOISNE Michel

Sources :

Les Archives Départementales de Paris, Meurthe-et-Moselle et Seine-et-Marne.

# Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

## Extrait du Conseil Municipal du vendredi 22 avril 2022

**Présents :** MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BÉROS, M. HOLVOET, MME DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, MMES ADAMSKI, BILLAULT, PASTOR et LE LOUËDEC.

**Absents excusés et représentés :** MME PROUVIER a donné pouvoir à M. HUBERT, MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à MME BÉROS et M. NORIS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**Absente excusée :** MME PITKIAYE.

**Secrétaire de séance :** MME BÉROS.

### Groupement de commandes SDESM – maintenance éclairage public 2023-2026

Le SDESM lance un appel d'offres commun relatif à l'éclairage public pour l'ensemble des communes adhérentes. Actuellement, c'est la Société SPIE qui détient le contrat. Celui-ci arrive à son terme à la fin de l'année 2022. M. le Maire précise que, par ailleurs, le SDESM met en place des outils informatiques permettant de signaler tout problème avec l'éclairage public.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

✚ **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

✚ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant.

### Collégiale Saint-Martin de Champeaux – travaux de restauration de la toiture de la croisée du transept - phase IV

Des négociations avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres ont été menées. Le but principal étant de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau, il a été décidé de ne garder que la couverture et la charpente du transept. A propos des noues, il était prévu de créer des gargouilles mais le prix était trop élevé. Les eaux de pluie seront collectées dans un chéneau et se déverseront dans les gouttières des bas-côtés. Suite à diverses questions, M. le Maire répond qu'il faut entretenir les gouttières régulièrement et que ça coûte très cher.

Les travaux pourraient commencer en septembre 2022 et pourraient durer 8 à 9 mois.

Les nouvelles offres sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
PLACIER	256 177,80 €	307 413,36 €
BROUSSAIL	373 451,40 €	448 141,68 €

Après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre il est proposé de retenir l'entreprise PLACIER.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise PLACIER pour un montant HT de 256 177,80 €.

### Vote des taux fiscaux de l'année 2022

M. HUBERT explique que depuis l'année 2021, les communes récupèrent la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (18 %) en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Le taux communal intègre donc le taux départemental.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **DÉCIDE D'ADOPTER** les taux d'imposition suivants pour l'année 2022, sans changement par rapport à 2021 :

	Taux
Taxe foncière des propriétés bâties (Part communale 8,11 % + part départementale 18 %)	26,11 %
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10 %

### Remplacement de grilles de caniveaux suite à vol – rue de la Ferronnerie

Suite au vol de 7 mètres linéaires de grilles de caniveaux situées 13 rue de la Ferronnerie, il convient de les remplacer. Les grilles d'origine ne se fabriquant plus, il convient de reprendre l'ensemble du caniveau. Deux entreprises ont été consultées et ont fourni les devis suivants :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
COLAS Ile de France	3 724,00 €	4 468,80 €
SARL MAXI TP PAVAGE	1 960,00 €	2 352,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de la SARL MAXI TP PAVAGE pour un montant HT de 1 960 €.

### Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaborée : 4 interlocuteurs différents du bureau d'étude depuis le début de la révision en mai 2018.

La révision du PLU a débuté en 2018 avec des projets qui ont évolué depuis.

Toutefois, afin de permettre l'implantation rapide de la maison de santé, il est nécessaire de l'approuver en l'état après les modifications apportées suite aux conclusions de l'enquête publique ayant eu lieu du 29 novembre 2021 au 5 janvier 2022.

Il sera nécessaire de prévoir rapidement une nouvelle révision du PLU afin de prendre en compte l'évolution des projets initiaux.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** le projet de PLU tel qu'il a été présenté.

À propos du Droit de Prémption Urbain (DPU), à l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **INSTITUE** un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLU,  
 ☞ **CHARGE** M. le Maire d'adresser, sans délai aux organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération et un plan précisant le champ d'application du DPU (au Directeur Départemental ou Régional des Finances Publiques, à la Chambre Départementale des Notaires, aux Barreaux constitués près les Tribunaux de Grande Instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au Greffe des mêmes Tribunaux),

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de la Commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire afin d'assurer une cohérence avec le règlement du futur Plan Local d'Urbanisme ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **DÉCIDE** :

Que les clôtures édifiées sur le territoire de la Commune de Champeaux sont soumises à déclaration préalable.

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de la Commune de soumettre à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire, les travaux de ravalement de façade et d'isolation extérieure afin d'assurer une cohérence avec le règlement du futur Plan Local d'Urbanisme ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **DÉCIDE** :

Que les travaux de ravalement de façades et d'isolation extérieure sur le territoire de la Commune de Champeaux sont soumis à déclaration préalable.

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de la Commune de soumettre à autorisation les démolitions, afin de conserver l'unicité des règles d'urbanisme sur le territoire de la Commune, mais également d'assurer la préservation de certains éléments identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de réalisation ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **DÉCIDE** :

De soumettre à permis de démolir, tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre partiellement inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'ensemble du territoire de la Commune de Champeaux.

#### Fourrière animale - contrat de prestation de services avec la SACPA – renouvellement de la convention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la contractualisation avec une fourrière est une obligation légale. Il appartient aux Maires, selon le Code Rural, d'empêcher la divagation des animaux errants (art. L211-22 et L211-24 du Code Rural).

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prestation de services avec la SACPA pour assurer la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et transport à la fourrière animale légale. Le montant annuel de cette prestation s'élève à 792,81 € H.T.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prestation de services et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### Convention relative à la mise en œuvre du dispositif « Vacances Apprenantes » - session des vacances de printemps 2022

M. le Maire explique que les enseignantes ont décidé de reprendre le dispositif « Vacances Apprenantes ». Ça se déroulera à l'école élémentaire de Champeaux, la deuxième semaine des vacances scolaires de printemps. 16 élèves sont inscrits. Le matin seront organisés des cours de remise à niveau scolaire et l'après-midi, des activités sportives, culturelles et de loisirs, avec visée pédagogique. L'Éducation Nationale alloue une somme de 700 €.

Les élèves feront une sortie à Paris à la Cité des Sciences, la Commune avancera les frais dans la limite des 700 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention, pour les vacances de printemps 2022, avec l'Éducation Nationale

☞ **AUTORISE** M. le Maire à régler les frais afférents à ce dossier et ensuite, à demander le remboursement auprès de l'Éducation Nationale.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Procès-verbaux des séances de Conseil

M. FOURNIER demande des explications à propos de l'évolution des procès-verbaux des séances de Conseil Municipal. Il demande ce qui changera. M. le Maire lui répond que nous pratiquons déjà comme il est indiqué et propose de ne rien changer.

##### Association La Campélienne Animations

Mme LE LOUËDEC fait remarquer que l'Association a envoyé 120 invitations pour la manifestation du 23 avril 2022. Elle constate que malheureusement très peu de monde a répondu.

*Plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 19 h 45,  
et la parole est donnée au public.*

M. LORENC intervient à propos du PLU en faisant remarquer que la zone où se situe le haras du Diamant Noir, initialement en N (Zone Naturelle), est passée en AC (Zone

Agricole). Il indique qu'il ne veut pas de bâtiments avec des animaux à 50 m de chez lui.

M. le Maire lui répond que sa demande a bien été enregistrée lors de l'enquête publique et que la législation en vigueur sera respectée.

*Plus aucune question du public n'étant abordée,  
la séance est levée à 19 h 55.*

## Extrait du Conseil Municipal du lundi 23 mai 2022

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. VINCENT, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUËDEC.

**Absent excusé et représenté** : M. FOURNIER a donné pouvoir à M. NORIS.

**Absente** : MME PITKIAYE.

**Secrétaire de séance** : MME BÉROS.

### Végétalisation du cimetière communal – Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de la région Ile-de-France

M. le Maire explique qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les produits phytosanitaires seront interdits. Il faut donc trouver des solutions alternatives pour l'entretien du cimetière. La Commune travaille avec l'association AQUI'Brie depuis 2001, qui est dirigée par le département de Seine-et-Marne. Cette association a pour vocation de préserver la nappe de Champigny. Ce qui est préconisé, c'est la végétalisation du cimetière avec de la végétation adaptée qui pousse moins et qui convient mieux à l'entretien.

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée volontairement en 2007 dans une démarche de réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, ...) avec l'appui de l'association AQUI'Brie et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué en 2021.

Dans le cadre du zéro pesticide, l'emploi de techniques alternatives telles que la végétalisation des allées du cimetière est préconisée. La prestation peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30 % du Conseil Départemental, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe) et de 40 % de la Région Ile-de-France, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe).

Un devis a été demandé à l'entreprise « Les Jardins de Marjolaine » qui a été validé par AQUI'Brie.

Les travaux débuteront en septembre 2022 pour environ deux semaines. Toutes les allées où il est possible de passer la tondeuse seront végétalisées, le reste entre les tombes se fera avec le désherbeur thermique acheté en 2020.

Mme BÉROS demande s'il serait possible lors de prochaines reprises de concessions de prévoir un espace entre chaque concession pour passer une tondeuse. Il faudrait voir avec les Pompes Funèbres lors de travaux suite à achat.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Total des travaux HT		3 798,51 €
Aide du Département 77	30 %	1 139,55 €
Aide de la Région IDF	40 %	1 519,40 €
Autofinancement de la Commune	30 %	1 139,55 €

### Signature d'une convention pour les services « Système d'Information Géographique » (SIG) et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique

M. le Maire explique que la Commune travaillait déjà avec ce système mais que du fait du RGPD (protection des données personnelles), une nouvelle convention est à signer qui a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le partenaire va bénéficier d'un ou de plusieurs services proposés par le pôle SIG du SDESM, et éventuellement de mettre en commun entre le SDESM et le partenaire un ensemble de données ou de ressources. C'est le cadastre informatisé. On peut par exemple calculer la surface d'un terrain, avoir les renseignements d'urbanisme sur un terrain, les alimentations électriques, l'éclairage public avec le mobilier. Il ne manque que les réseaux d'eau.

Cet outil est mis à disposition des communes gracieusement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes.

### Logements de la Poste – Bail à réhabilitation avec l'AIPI

M. HOLVOET présente le dossier. Il convient de délibérer afin de valider le plan de financement suivant qui s'élève à 213 538 € :

Plan de financement prévisionnel					
	Promesse de bail (04/20)	Avenant 2 (12/21)	Bail (05/22)	Ratio final (% du PRP)	Commentaire actualisation
Prêt complémentaire	86 075	81 131	70 972	33 %	
<i>durée</i>	<i>30 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>28 ans</i>		<i>Dernières conditions négociées</i>
<i>taux</i>	<i>2,0 %</i>	<i>2,0 %</i>	<i>2,5 %</i>		
Subventions	93 207	138 246	142 566	67 %	
<i>ANAH</i>	61 644	62 251	62 251	29 %	<i>Montant notifié</i>
<i>CRIF</i>	0	43 192	47 512	22 %	<i>Montant notifié</i>
<i>CD77</i>	17 599	16 834	16 834	8 %	<i>Montant notifié</i>
<i>FAP</i>	8 964	10 969	10 969	5 %	<i>Montant notifié</i>
<i>Mairie</i>	5 000	5 000	5 000	2 %	
<b>Coût à financer</b>	<b>179 282</b>	<b>219 377</b>	<b>213 538</b>		

Le Notaire de l'AIPI prépare le bail, mais il lui manquait la délibération du Conseil Municipal. M. HOLVOET signale que toutes les subventions ont été notifiées à l'AIPI. Le démarrage des travaux a été long car ils ont eu du mal à trouver des entreprises. Les travaux devraient donc démarrer prochainement.

M. le Maire explique que c'est l'AIPI qui investit pour la Commune et qui reloue ses logements, perçoit les loyers qui sont très bas (très sociaux). Ce sont des travaux d'isolation mais aussi de remise aux normes pour personne à mobilité réduite.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **ACCEPTE** de participer financièrement à ce projet à hauteur de 5 000 €.

### Soutien du Conseil Municipal à la résolution intitulée « la ruralité et la Commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France. Il en donne la lecture :

« Il y a quatre ans, en décembre 2018, les « Cahiers de doléances et de propositions » ont été ouverts par le dévouement de milliers de maires ruraux puis rejoints par tous, pour donner la parole à nos concitoyens.

Symptôme de la défiance montante, les électeurs ruraux ont envoyé une nouvelle fois un message très clair lors de l'élection présidentielle. Il convient de porter une attention au fort mécontentement et d'inverser le sentiment d'abandon en un mouvement d'espérance.

Les attentes exprimées pour l'accès aux services publics, le développement local et le besoin de démocratie demeurent le socle d'une exigence qui émane de la population rurale. Elle représente 33 % du pays et occupe 88 % du territoire national.

La déraison et la révolte gagnent beaucoup d'esprits, faute de résultats et de réponses à des besoins élémentaires (accès aux soins, mobilité, formation, numérique, etc.).

Nous, Maires ruraux, relevons pourtant chaque jour l'immense défi de répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable.

Nous, Maires ruraux, avons une partie majeure de la clé, plus aujourd'hui qu'hier, pour maintenir une société du vivre ensemble, réussir la transition écologique, par la pratique concrète de la démocratie du faire.

Aujourd'hui, Nous, Maires ruraux de France, affirmons la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays.

De la Commune comme socle de la démocratie, comme lieu de la vitalité citoyenne, comme centre de l'organisation territoriale.

De la ruralité comme une chance encore largement inexplorée pour son apport à l'équilibre entre nos territoires.

Malgré certaines avancées dans les lois « Engagement et proximité » ainsi que « 3DS », la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'État à la ruralité, nous en vivons au quotidien les insuffisantes concrétisations, souvent conséquences des dispositions de la loi Notre et d'autres textes.

Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la Commune. L'addition des deux reste la solution plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle.

Corriger ce cadre c'est prendre en compte les spécificités, les apports et aménités du monde rural : dans les dotations et dans l'organisation d'une coopération intercommunale qui doit laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun. Il reste urgent d'intégrer les notions d'espace et de géographie, pour sortir des seules logiques comptables et démographiques.

Tout cela doit se traduire dans la loi et dans la pratique d'un État devenu étranger à tout autre logique que celle qu'il impose, au détriment de l'écoute de l'expérience de tous les élus, dans le respect de chaque commune et de ses habitants.

Après « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », l'action de l'État et du Parlement doit s'inscrire au cœur des territoires ruraux en appelant à se manifester des « villages d'avenir » présentant des projets accompagnés sur mesure.

Construire et retisser le lien au citoyen en passant par la Commune est la voie que nous proposons.

Cela sera possible partout avec des ruptures fortes et de profonds changements dans l'action de l'État, conséquences d'une action nouvelle des futurs parlementaires et du prochain Gouvernement. Continuer à changer de regard sur la ruralité est un préalable au retour de la crédibilité de l'action publique et de la confiance.

C'est fort de ces priorités, que Nous, Maires ruraux, appelons chacun de nos collègues à porter ces principes dans les échanges avec les candidats aux élections législatives et partager les « 100 mesures rurales » que nous présentons ce jour.

Nous le ferons nationalement auprès du Président de la République, du futur Gouvernement et du Parlement.

Que vivent la ruralité et les Communes, petites Républiques qui font la grande ! ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal des 100 propositions annexées à la résolution.

Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **✚ SOUTIENT** l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) le 14 mai 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

### Point sur les travaux toiture Mairie

M. le Maire a téléphoné à M. COLINA qui devait intervenir pour démonter la toiture de la Mairie. Celui-ci ne sera disponible qu'en septembre 2022.

### Point sur les travaux de la Collégiale

M. le Maire informe le Conseil qu'on en est à la partie administrative du marché. Il reste toujours dans l'attente de la réponse de l'Association « Les Amis de la Collégiale » pour leur aide financière. Les travaux devraient débuter en septembre 2022.

### Point sur le PLU et la Maison de Santé

M. le Maire informe le Conseil être dans l'attente du retour du contrôle de légalité du PLU voté le 22 avril 2022. Le PLU ne pourra être applicable qu'après avis du Préfet. De même, la mise en œuvre du projet de maison de santé ne pourra débuter qu'après cet avis.

### Point sur les travaux de reprise des concessions dans le cimetière

Les travaux de reprise ont été réalisés.

### Point sur la réunion avec la Poste et la Commune de Saint-Méry

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les responsables de la Poste avec la Commune de Saint-Méry. Un point a été fait sur les nombreux facteurs qui ont remplacé Mario depuis le mois de novembre 2021. Les responsables de la Poste se sont engagés à améliorer les choses.

*Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 h 15  
et la parole est donnée au public.*

M. CHÉCHIN demande où s'adresser pour faire une demande d'isolation par l'extérieur. En effet, en 2016, il a fait une demande qui lui a été refusée par les Bâtiments de France. M. le Maire lui transmettra les coordonnées du nouveau service de la CCBRC « SURE ».

*Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19 h 20.*

## Extrait du Conseil Municipal du mercredi 8 juin 2022

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. VINCENT, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUËDEC.

**Absents excusés et représentés** : MME BÉROS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, M. NORIS a donné pouvoir à MME PASTOR.

**Absents excusés** : M. FOURNIER, MMES ADAMSKI et PITKIAYE.

**Secrétaire de séance** : M. HUBERT.

### Achat d'équipements pour l'aire de jeux

M. VINCENT, Mmes PROUVIER, PASTOR, DEWANCKER et ADAMSKI ont constitué un groupe de travail afin d'analyser les besoins en équipement de jeux et de présenter des propositions au conseil municipal.

M. VINCENT s'en fait le rapporteur et présente les résultats de leur travail.

Dans un premier temps, les membres du groupe se sont rendus sur place afin d'effectuer un état des lieux. Certains équipements sont depuis en cours de rénovation par les services techniques.

Les propositions de nouveaux jeux sont les suivantes :

- Pour les plus jeunes, il est proposé :
  - une cabane 7 activités (5-12 ans)
  - un vis-à-vis : deux sièges en vis-à-vis avec un ressort central (à partir de 18 mois).
- Pour les plus grands, il est proposé l'acquisition de 3 appareils de fitness :
  - un de type ski de fond / vélo elliptique
  - un rameur
  - un papillon.

Le coût total de ces éléments s'élève à 7 552 € HT, hors pose.

Les délais de livraison sont d'environ 8 semaines pour les premiers et 4 à 5 semaines pour le fitness. Le montage et la pose seront assurés par nos services techniques (fiches détaillées fournies par le fournisseur).

Le périmètre de la cabane sera aménagé avec un lit de sable.

L'investissement est adopté à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Peinture des passages piétons

Mme PRUD'HOMME constate que les peintures des passages piétons ont été refaites mis à part quelques endroits. M. le Maire informe que les passages piétons sont refaits lorsqu'ils ne sont plus du tout visibles et qu'il va vérifier certains d'entre eux.

#### Stationnement gênant devant la pharmacie

Mme PRUD'HOMME remonte l'information que les voitures qui se garent dans le virage avant la pharmacie génèrent une gêne pour la circulation.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 heures et la parole est donnée au public. Le public n'a pas de question. M. le Maire demande à Mme OUDIN, présente dans le public et Présidente des Amis de la Collégiale, si la commune pourra compter sur l'aide financière de l'association à la 4<sup>ème</sup> phase de restauration de la Collégiale. Mme OUDIN répond que les discussions sont toujours en cours.

# Centre Communal d'Action Sociale

## EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 17 MAI 2022

**Présents** : MMES PROUVIER, ADAMSKI, LE LOUEDEC, RIVIÈRE, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

**Absente excusée et représentée** : MME VINCENT a donné pouvoir à MME PROUVIER.

**Absente excusée** : MMES DEWANCKER, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL et THOMAS.

**Secrétaire de séance** : Mme PROUVIER.



### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MARS 2022

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 est approuvé à l'**unanimité**.

### NOUVELLES ORIENTATIONS DES AIDES DU CCAS POUR 2022

Le CCAS souhaite modifier l'orientation de son action sociale. En effet, l'évolution socio-économique de notre pays due aux différentes crises que nous traversons (conséquences économiques de la crise sanitaire du COVID 19, conséquences des répercussions du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur notre pays et sa population, augmentation de l'inflation, des coûts de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires), notre commune veut pouvoir soutenir ses administrés dans cette période mouvementée.

C'est pourquoi, trois propositions sont présentées au CCAS :

#### **1<sup>ère</sup> proposition : Modifier le quotient familial pour l'attribution de l'aide aux frais de cantine et l'aide à la rentrée scolaire** (Document de travail transmis)

Le CCAS souhaite reconduire l'allocation de rentrée scolaire et l'aide aux frais de cantine pour l'année scolaire 2022/2023. En effet, ces prestations facultatives constituent des aides importantes pour les familles aux revenus modestes.

Le prix du repas au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) reste la référence de base pour définir le montant à verser. À ce jour, il s'élève à 3,90 € (année scolaire 2021/2022).

Il est proposé d'élever le seuil d'attribution au quotient familial inférieur à 700 € (au lieu de 600 €)

Le tableau indiquant les modalités d'attribution définies jusqu'à ce jour et les propositions nouvelles est présenté au conseil d'administration.

#### **2<sup>e</sup> proposition : Modifier l'âge d'attribution de l'allocation « Solidarité-Énergie »**

Afin d'aider un plus grand nombre de personnes âgées à faire face aux factures d'énergie, il est proposé d'élargir l'âge d'attribution aux personnes âgées de 70 ans et plus.

M. LAGÜES-BAGET insiste sur la probable augmentation à venir du prix du gaz de ville. En effet, à compter de 2023 le tarif ne sera plus régulé.

La mise en place de chaudières à gaz ou à fuel ne sera plus autorisée dans les nouvelles constructions. La pompe à chaleur devra être privilégiée.

Il indique également que le dispositif d'aide aux travaux d'isolation thermique sera également interrompu prochainement.

Pour faire face à l'augmentation du budget destiné à cette allocation, il est nécessaire de diminuer le budget « Fêtes et cérémonies » de 2 000 €. Ce montant correspond à la somme consacrée jusqu'alors à l'achat des colis de Noël pour les Anciens de notre commune. Cette dépense ne sera donc plus réalisée.

#### **3<sup>e</sup> proposition : Augmenter le montant du forfait**

Attribution d'un forfait annuel de :

- 180 € au lieu de 120 €
- 150 au lieu de 100 €
- 120 au lieu de 70 €.

Selon le même barème de ressources que celui de l'an passé, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, la mise en œuvre des trois propositions présentées.

## ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 23 MARS 2022 SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – APPROBATION DU NOUVEAU BUDGET 2022

Suite au vote du Budget Primitif lors de la séance du 23 mars dernier, la contrôleuse des finances publiques a relevé une erreur.

De plus, le montant des subventions aux associations n'a pas été modifié pour prendre en compte l'avis du Conseil d'Administration émis le 23 mars. Ainsi, le montant du budget accordé pour les subventions aux associations s'élève à 100 €.

Enfin, pour permettre la mise en œuvre des orientations dont le Conseil d'Administration vient de débattre, il est nécessaire d'apporter des modifications au budget initialement voté.

Mme PROUVIER propose de voter la délibération suivante pour annuler et remplacer la précédente :

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre **en dépenses et recettes de fonctionnement à 22 556,16 € et en dépenses et recettes d'investissement à 300 €.**

### Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	4 630,00 €	Chapitre 002 (excédent)	6 459,50 €
Chapitre 012	220,00 €	Chapitre 70	4 996,66 €
Chapitre 65	17 458,96 €	Chapitre 74	11 000,00 €
Chapitre 68	19,46 €	Chapitre 77	100,00 €
Chapitre 023	227,74 €		
<b>TOTAL</b>	<b>22 556,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 556,16 €</b>

### Section d'investissement en recettes

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
R001		Excédent d'investissement reporté	72,26 €
021		Autres immobilisations corporelles	227,74 €
<b>TOTAL</b>			<b>300,00 €</b>

### Section d'investissement en dépenses

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
27	274	Prêts	300,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>300,00 €</b>

Le Budget Primitif 2022 modifié est adopté à l'unanimité.

### ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION « SOLIDARITÉ-ÉNERGIE » PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 70 ANS

Comme le Conseil d'Administration l'a voté lors de sa séance du 23 mars dernier, les Campéliens âgés de plus de 70 ans au 31 décembre 2021 ont été informés par courrier personnalisé et par les médias communaux de la possibilité de déposer leur demande d'allocation « Solidarité-Énergie » pour l'année 2022 (avis d'imposition sur les revenus 2021).

Mme PROUVIER présente la demande reçue et le CCAS décide, **à l'unanimité**, d'accorder l'aide « Solidarité-Énergie » pour l'année 2022 à cette famille.

### MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET D'AIDE AUX FRAIS DE CANTINE POUR L'ANNÉE 2022/2023

Le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, d'appliquer le barème présenté pour l'attribution de l'aide aux frais de cantine.

### RECONDUCTION DES PASSEPORTS JEUNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Le Conseil d'Administration du CCAS décide, **à l'unanimité**, de reconduire le Passeport Jeune pour la saison 2022/2023 aux conditions déterminées par la délibération n ° 07/02/2019-3.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur les demandeurs d'emploi :**

Nombre de demandeurs : **27** - Hommes : **14** - Femmes : **13** - Indemnisables : **21** - Non indemnisables : **6**.

- **Point sur les Ateliers du PRIF /Centre 77 :**

Les ateliers « Équilibre en mouvement » arrivent à leur terme : le dernier cours se déroule le 24 mai :

Une présentation de tous les ateliers opérés par Centre 77 et financés par le PRIF aura lieu le 14 juin prochain dans la Campélienne.

L'invitation des Campéliens de plus de 60 ans a été distribuée ce jour - Réponse attendue pour le 1<sup>er</sup> juin.

Perspectives : nouveaux ateliers à thèmes variés, au plus tard à compter de septembre 2022 (Cf. plaquette du PRIF)

Situations individuelles : Reclassement d'une employée du RPI en inaptitude au travail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **19 h 45**.



**SEINE & MARNE 77**  
LE DÉPARTEMENT

*Vous avez des enfants  
de 0 à 6 ans*

**Une infirmière puéricultrice de PMI est à votre écoute  
pour vous aider à répondre aux questions  
que vous vous posez sur votre enfant.**

**Vous** accompagner dès la sortie de maternité : allaitement maternel, alimentation, poids, soins, pleurs, sommeil, développement de votre enfant, jeu, etc.

**Vous** informer et **Vous** orienter sur les modes d'accueil (assistant maternel ou mode d'accueil collectif)

Cette professionnelle vous propose un accueil à la **Maison Départementale des Solidarités**, lors de permanences ou de consultations avec le médecin de la PMI. Elle peut également se déplacer à votre domicile, si vous le souhaitez.

**Pour la contacter : 01 64 25 03 60**

*Ces services, proposés par le Département, sont gratuits pour les familles qui ont des enfants de 0 à 6 ans.*

**Aussi à MORMANT**

Place du 19 Mars 1962. ☎ 01 64 25 03 60.

- Permanence des puéricultrices : le vendredi de 08h50 à 12h20
- Consultation médicales/écoles : 1er et 3ème jeudi de 08h50 à 12h20
- Atelier soutien à la parentalité : 2ème vendredi 09h00 à 12h00

# Le CCAS vous informe



Santé publique France rappelle les conseils simples à adopter, qui doivent s'appliquer à tous, y compris aux personnes en bonne santé, pour lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur et de l'exposition aux UV.

Le rayonnement ultraviolet, omniprésent, est émis naturellement par le soleil ou par des sources artificielles. Il est responsable de diverses pathologies dont certains cancers cutanés.

Avec l'arrivée des beaux jours, les premières chaleurs commencent à s'observer dans certaines régions du territoire. Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant, on oublie parfois qu'il peut aussi présenter des risques. Dans le cadre de ses missions de surveillance et de prévention, Santé publique France rappelle les gestes à adopter pour se protéger de la chaleur et des **rayons UV**. Ces recommandations sont valables tout l'été lorsqu'il fait chaud et que le niveau de l'index UV s'élève.

Pour connaître en temps réel les températures et l'index UV, vous pouvez consulter la carte des prévisions de **Météo-France**.



## ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

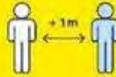
### Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

### Les conseils et gestes simples à adopter pour limiter son exposition aux UV.

Porter des vêtements à manches longues, un chapeau à larges bords et des lunettes de soleil de catégorie 3 (**attention, certaines lunettes, même à verres foncés, ne protègent pas contre les UV**).

En complément de ces mesures, une crème solaire peut être utilisée sur les zones découvertes.

Ne jamais exposer un enfant de moins d'un an au soleil.

### Les conseils et gestes simples à adopter pour prévenir les effets de la chaleur.

Buvez fréquemment de l'eau

Rafraîchissez-vous régulièrement

Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (jusqu'à 19 heures)

Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes

Maintenez votre logement frais

Ne laissez jamais une personne seule dans une voiture, en particulier un enfant, même pendant une très courte durée car la température dans l'habitacle peut augmenter très vite (ceci est également valable pour les animaux).

## ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET AIDE À LA CANTINE 2022-2023



Le CCAS a décidé de reconduire l'allocation de rentrée scolaire et l'aide à la cantine pour l'année scolaire 2022-2023, allocations qui constituent des aides importantes pour les familles aux revenus modestes. Ces prestations sont calculées en fonction du **quotient familial** dont nous vous rappelons ci-après le calcul :

*Le quotient familial s'obtient en prenant le douzième du total des ressources de la famille tel qu'il apparaît à la ligne « **Revenu fiscal de référence** » de la feuille d'imposition **2022** sur les revenus **2021**, auquel on ajoute les prestations familiales et autres allocations (notamment l'allocation d'éducation spéciale). Ce total est diminué des frais inhérents au logement principal (emprunts, loyers, etc.).*

*Ce chiffre est divisé par le nombre de personnes composant la famille, chaque personne à charge étant comptée pour une part (contrairement aux impôts sur le revenu).*

*Une demi-part supplémentaire est attribuée aux personnes assumant seules la charge de leur(s) enfant(s) ainsi qu'aux familles ayant un enfant handicapé à charge.*

$$\frac{RFR + \text{Autres revenus} - \text{Frais logement principal}}{12/\text{Nombre de personnes au foyer}}$$

### ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Les familles dont le quotient familial est inférieur à 700 € peuvent bénéficier de cette aide. Elle est de :

- 30 € pour les enfants scolarisés en primaire
- 40 € pour les collégiens
- 60 € pour les lycéens et les étudiants à charge (au sens fiscal).

Cette allocation sera versée dès constitution du dossier et délibération par le CCAS.

### AIDE POUR LES FRAIS DE CANTINE

#### Barème de ressources

La prise en charge du CCAS se fera selon le barème suivant et sur un prix de repas fixé à 3,90 € (prix du repas en vigueur au RPI), quel que soit le coût réel du repas.

Quotient familial		Participation du CCAS (en €) par repas
$QF \leq 50$	70 %	2,73
$451 \leq QF \leq 534$	60 %	2,134
$535 \leq QF \leq 618$	50 %	1,95
$619 \leq QF \leq 702$	40 %	1,56
$703 \leq QF \leq 739$	30 %	1,17
$740 \leq QF \leq 775$	20 %	0,78
$776 \leq QF \leq 812$	10 %	0,39

#### Conditions d'attribution :

L'aide pour la cantine sera versée trimestriellement sur présentation, **par les familles exclusivement**, du ou des relevés des repas pris durant le trimestre (relevé que doit leur délivrer l'établissement scolaire, RPI inclus). **Le montant versé sera diminué du total d'autres aides déjà perçues (départementales pour les collégiens, bourse nationale, etc.).**

#### Pièces à fournir :

Les pièces justificatives suivantes doivent être transmises au CCAS :

- Avis d'imposition de l'année (soit année 2022 sur les revenus 2021).
- Notification des prestations familiales.
- Quittance de loyer ou échéancier de remboursement d'emprunt pour l'habitation principale.
- Certificat de scolarité (RPI primaire et maternelle inclus).
- Avis de bourses nationales, régionales et/ou départementales.
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) récent.

Afin d'assurer la confidentialité, seule Mme PROUVIER, responsable du CCAS, traitera ces demandes.

**ATTENTION : Pour bénéficier de ces prestations vous devez IMPÉRATIVEMENT transmettre votre demande avant le 31 décembre 2022.**

## PASSEPORT JEUNES 2022/2023

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de reconduire l'attribution des Passeports Jeunes pour la saison 2022/2023.

### CONDITIONS

- Pratiquer un sport ou une activité culturelle dans un club ou une association campélienne ou autre, **si la même activité n'est pas proposée à Champeaux**.
- À partir de 4 ans révolus à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et moins de 20 ans à la même date.
- Le Passeport Jeunes doit être demandé en mairie **jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire au plus tard, soit jusqu'au 31.12.2022**.

### MONTANT

- Participation du CCAS de **35 € versés au club ou à l'association** sur justificatif obligatoirement accompagné du (des) Passeport(s) Jeunes concerné(s).

### PIÈCES À FOURNIR :

- Carte d'identité ou livret de famille
- Photo d'identité **récente**

Dès maintenant, venez demander votre Passeport Jeune en Mairie.

Ne tardez pas !

## Nouvelles du RPI

Voilà une année scolaire qui va bientôt s'achever, comme, nous l'espérons tous, la fin de la pandémie de Covid 19 qui aura encore perturbé la scolarité de nos enfants.

Les restrictions sanitaires ayant pratiquement toutes été levées (le port du masque dans le bus n'est plus obligatoire), les décloisonnements, les sorties ont pu reprendre, de même que les petits déjeuners qui avaient dû être arrêtés.

Ces petits déjeuners sont l'occasion, entre autres, de rappeler l'importance que constitue le petit déjeuner pour l'organisme, d'apprendre à nos enfants à confectionner un petit déjeuner équilibré et de les sensibiliser à l'importance de manger des fruits et des légumes.

D'ici la fin de l'année scolaire, et sous réserve de l'obtention des subventions demandées, la cour de la maternelle devrait faire peau neuve avec la pose de gazon synthétique sur les parties jadis enherbées.

Dans la maternelle tous les pince-doigts ont été changés.

Cette fin d'année scolaire voit partir, vers d'autres horizons, Mme VERDY qui est remplacée pour la garderie du matin par Mme Tania FERREIRA. Elle assurera ainsi la liaison entre la garderie du matin et celle du soir.

De même, Mme GADET a fait valoir ses droits à la retraite et ne sera plus des nôtres à la rentrée prochaine. Nous en profitons pour la remercier de son investissement sans faille tout au long de ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Dès le 6 juin, vous pourrez vous procurer la carte SCOL'R, indispensable pour que votre enfant puisse utiliser le bus scolaire pour se rendre à l'école et en revenir. Inscription sur : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/transports-scolaires-inscriptions>.

Bien que chacun aspire à des vacances bien méritées, quelques mots sur la rentrée 2022-2023. Elle aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site du RPI : [www.sirpACSM.fr](http://www.sirpACSM.fr) et sur le portail famille.

Sous réserve de possibles modifications qui pourraient intervenir jusqu'à 15 jours après la rentrée des classes, la répartition des enfants dans les différentes écoles sera la suivante :

#### Maternelle :

- Caroline RENARD, Directrice et enseignante, PS et MS
- Xavier MAUBORGNE, enseignant PS et MS

#### Andrezel :

- Carole MAUBORGNE, Directrice et enseign. : GS et CP
- Céline MARTINOT, enseignante CP et CE1

#### Champeaux :

- Isabelle BEDEL, Directrice et enseignante, CE1 et CE2

#### Saint-Méry :

- Sonia ATIGUI, Directrice et enseignante, CM1 et CM2

Jean-Pierre HOLVOET, Président du SIRP ACSM

# C'est arrivé près de chez vous



## Repas-Thé dansant à thème de l'Ascension

Oui, l'ACC a pu réorganiser son Repas/Thé dansant à thème du Jeudi de l'Ascension (26 mai) ! Il y avait encore 70 personnes pour le déjeuner avec le repas réalisé, de A à Z, par l'équipe de l'ACC ! L'ensemble de l'équipe avait retroussé ses manches dès la veille afin de commencer à préparer les différentes salades, mais surtout pour être prêts le jeudi 12 h 30 à servir les convives ! Ensuite, vers 15 heures, une bonne vingtaine de danseurs est venue se rajouter afin d'apporter encore plus de convivialité. Toute cette petite troupe, et ce jusqu'aux environs de 19 heures, a pu danser sur la musique du DUO SAPHIR accompagné par MICHEL (à l'accordéon). Maintenant, rendez-vous pour notre prochain Repas/Thé dansant le dimanche 25 septembre. Et également plein d'autres choses (voir ci-après la liste !).



## Repas des voisins du 27 mai

Renouant avec le repas des voisins dont nous avons été frustrés durant les deux dernières années, nous avons vécu une soirée très agréable autour d'un apéritif, puis d'une plancha et autres plats préparés par les participants. Ces moments conviviaux permettent de mieux se connaître et crée des liens et de la bonne humeur.

# Vie quotidienne - Vie pratique

## ☺ CALENDRIER

### Quelques dates à retenir pour 2022

- 5 juillet : Spectacle Vertical Détour
- 25 juillet : Tour de France Féminin
- 2 et 3 septembre : Champoprock de la CA
- 4 septembre : Vide-greniers de l'ACC
- 4 septembre 14-16 h : inscriptions section Musique du CAL
- 7 septembre 16-19 h : inscriptions activité Danse du CAL
- 18 septembre : Nos habitants ont du talent de la CA
- 20 septembre : inscriptions activité Danse de Salon du CAL
- 24 septembre : Puces Couturières de l'ACC
- 25 septembre : Repas/Thé dansant de l'ACC
- 15 et 16 octobre : Bourse aux jouets de l'ACC
- 5 novembre : Soirée Disco de la CA
- 11 novembre : Commémoration Armistice 1918
- 26 et 27 novembre : Marché de Noël de l'ACC
- 2 et 3 décembre : Téléthon
- 4 décembre : Banquet des Cheveux Blancs
- 10 décembre : Loto du CAL

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

## Le Tour de France Féminin

Le 25 juillet, lors de la 2<sup>e</sup> étape, Meaux – Provins (135 km), les coureuses, qui ont un départ à 12 h 55, passeront à Champeaux vers 15 h - 15 h 30, l'arrivée étant prévue à 16 h 30 environ à Provins.



## Activités du CAL

Pour la **saison 2022/2023**, Champeaux Animations Loisirs ([CAL.77@wanadoo.fr](mailto:CAL.77@wanadoo.fr)) vous propose ses activités :

### Cours de danse de salon :

- ☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne....

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

**Inscriptions : à partir du mardi 20 septembre à 20 h 30** sur place (soirée découverte et sans obligation).  
Renseignements au 06 80 12 26 68.

### Cours de danse :

- ☞ Danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

**Inscriptions : le mercredi 7 septembre de 16 h à 19 h**, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles.  
Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés :  
à l'ancienne mairie de Champeaux

- ☞ Jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

**Inscriptions pour ces activités : le dimanche 4 septembre de 14 h à 16 h**, à l'ancienne mairie de Champeaux.  
Renseignements au 01 64 38 79 74.

Plus d'informations sur la page Web de l'association :  
<https://CAL-77.pagesperso-orange.fr/>

Prochaine manifestation organisée par le CAL :

- Loto : **samedi 10 décembre à 20 h 30.**
- Week-end Pin's et Multicollections :  
les **28 et 29 janvier 2023** à la Campélienne.



### Vide-greniers + Repas-Thé dansant de l'ACC...

Alors, ça y est c'est reparti pour la fin 2022 !  
Vous pouvez dès maintenant retenir les dates où nous pourrons enfin nous rencontrer.

Dim. **4 sept.** : Vide-greniers de l'Association Caritative Campélienne (vente de brioches...)

Sam. **24 sept.** : Puces des Couturières

Dim. **25 sept.** : Repas-Thé dansant

Sam. **15 oct.** + Dim. **16 oct.** : Bourse aux jouets...

Sam. **26 nov.** + Dim. **27 nov.** : Marché de l'Avent (Noël).

### Sortie annuelle de l'AACPB

Après deux années de disette (pour cause de Covid), l'Association des Anciens Combattants (AACPB), dont le siège social est à Champeaux, prévoit d'organiser sa sortie annuelle le **JEUDI 6 OCTOBRE** et dont la destination est 'Montmartre & Chez ma cousine' (bien sûr si le nombre de personnes est suffisant - 40 personnes mini - ce qui n'est plus si évident !). Alors, si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact rapidement auprès de M. JACQUESON (*Président*) au 01.72.83.15.00, ou M. CHÉCHIN (*trésorier*) au 01.60.66.92.54.

### AS Campélienne

Le club de football de Champeaux, l'AS CAMPÉLIENNE, recrute pour la saison 2022-2023 des joueurs pour ses équipes de 45 ans et + et 55 ans et +.

S'adresser au président, M. PRUD'HOMME Philippe, au 06 10 64 52 60.

## ☺ ANNONCES

### Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux)

Contact : [bernard.chechin@orange.fr](mailto:bernard.chechin@orange.fr), 01.60.66.92.54

### Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél. : 06 88 52 64 04 et [contact@partenaire-parents.com](mailto:contact@partenaire-parents.com)

Site Internet : [www.partenaire-parents.com](http://www.partenaire-parents.com)

Elle accueille tous les enfants de la région.

### Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

### Garde d'enfants

Éducatrice de jeunes enfants de formation (12 ans) et assistante maternelle depuis 5 ans, je vous propose d'accueillir votre enfant à la journée. Je l'accompagnerai (en collaboration avec vous) à chaque étape de son développement. N'hésitez pas à me contacter pour échanger au 06 32 29 31 80.

### Praticienne Massages Bien-être

Katia GUERINET, agréée par la FFMBE, massages sur RdV à Champeaux : tél. 06 12 77 49 69.

Site internet : [katiaguerinet-massages.com](http://katiaguerinet-massages.com).

Instagram : [katiaguerinet](https://www.instagram.com/katiaguerinet).

Je vous ai préparé un endroit chaleureux et bienveillant, pour des massages "visage liftant et drainant", et pour des massages holistiques "détente profonde" qui soulageront vos tensions physiques et mentales.

## LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

### PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPIILLON

17, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. 06.34.68.37.92 et [paprenovcouverture@gmail.com](mailto:paprenovcouverture@gmail.com)

### Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés.  
Tél. : 01 64 38 71 01.

E-mail : [lesjardinsdemarjolaine@orange.fr](mailto:lesjardinsdemarjolaine@orange.fr)

Internet : <https://lesjardinsdemarjolaine.com>

### DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : [david.maute@sfr.fr](mailto:david.maute@sfr.fr)

26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.

Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

### MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.

Tél. : 01 60 66 95 37.

## MESSES OU CÉLÉBRATIONS DU GROUPE PAROISSIAL

*Andrezel/Champeaux/Saint-Méry*

*Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju*

### Juillet 2022 :

Dimanches : 03 – 10 – 17 – 24 – 31 : 09 h 30 : Messe à l'église de Mormant.

### Août 2022 :

Dimanches : 07 – 14 – 21 – 28 : 11 h : Messe à l'église de Mormant.

Lundi 15 : « L'Assomption de la Vierge Marie » : 11 h : messe à l'église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de nos paroisses, près des églises et sur le mur de la salle paroissiale. Prêtre responsable du Secteur Paroissial et du Pôle : Père Gérard MICHARD, 13 avenue de la Gare 77720 Mormant - Tél : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

# Informations Communales

## Solidarité avec l'Ukraine

Commune de Champeaux

La commune de CHAMPEAUX, suite à l'initiative de la CCBRC, s'est proposée point de collecte pour les communes environnantes. Une permanence a été assurée le samedi 9 avril, au petit foyer. Un immense merci aux membres du Club des Aînés d'avoir assuré la permanence et mis en carton les nombreux dons apportés. Merci aux personnels et élus de CHAMPEAUX et des communes voisines d'avoir aidé au chargement du camion. Sur tous les points de collecte de la CCBRC, ce sont 2 camions et 35 palettes de dons qui sont partis et bien arrivés à destination de KRZESZOWICE, en Pologne.



Informations Communales

## Commemoration du 8 Mai 1945

En ce jour de commémoration de l'armistice du 8 Mai 1945, les sapeurs-pompiers et la gendarmerie de Mormant ont répondu présents, comme chaque année. Un grand merci pour leur présence.

Commune de Champeaux

Lors du traditionnel verre de l'amitié, MARIO, notre facteur, était à l'honneur. Nous avons tenu à le remercier pour ses 27 années passées à nos côtés, la qualité de ses services, ses compétences et sa bonne humeur connue de toutes et tous.

Nous lui avons redit combien il nous manquait et lui avons souhaité le meilleur pour la suite !



# Coloriage du parvis



Sur une idée de Mme Karine MOYNIER et avec le soutien de « La Campélie Animations », les habitants et les participants de la Rando des 3 Châteaux étaient invités à colorier le parvis de la Collégiale, ce 8 Mai.

Quelques centaines de pavés ont ainsi pris des couleurs pour une œuvre éphémère !  
Merci aux bénévoles et aux participants pour cette belle idée !



Informations Communales

Samedi 4 Juin  
Julie et Anthony



Samedi 21 Mai



Cindy et Romain

Denise et Jean-Daniel



Samedi 21 Mai



que Vie civique Vie civique Vie civique

# Elections à l'école de CHAMPEAUX



**C**e vendredi 8 Avril se sont déroulées les élections présidentielles de l'école de CHAMPEAUX !  
4 candidats à la présidence se sont présentés aux suffrages de nos élèves. Léa LACLASSE se présente comme la candidate qui défend l'école, Jacques PETIT est le candidat qui promet de tout faire dans l'intérêt des enfants, Léo MIAOU se présente pour défendre les chats et enfin Isabelle CHÊNE propose de tout faire pour sauver les arbres.

Les élèves se sont répartis les tâches pour la tenue du bureau de vote. Chaque élève était détenteur d'une carte électorale et a pu voter après être passé par l'isoloir. 21 inscrits, 17 votants, 4 abstentions (absents), soit une participation de 81%. Le résultat est sans appel : Isabelle CHÊNE, la candidate qui veut sauver les arbres, a obtenu 12 voix, soit 58% des suffrages exprimés. Viennent ensuite Léo MIAOU avec 3 voix, Léa LACLASSE avec 2 voix et Jacques PETIT avec 2 voix. Isabelle CHÊNE est donc élue Présidente ! Nous ne commenterons pas ces résultats par respect des opinions de chacun mais sachez qu'il y a eu débat ! Et c'est tant mieux !



# Expo photo à l'agence postale

Impression de  
tampeaux

Informations Communales

À compter du 9 Juin,  
notre agence postale communale  
offre son espace à des  
expositions photographiques.

Venez les découvrir aux heures  
d'ouverture habituelles, les  
lundi, mardi, jeudi, vendredi et  
samedi de 08h30 à 12h00.

Le club photo de  
Dammarie les Lys nous fait  
l'honneur d'ouvrir la saison  
sur le thème de *L'Art de Rue*

Retrouvez les activités du club sur le site Internet :  
[lysclubphoto77.fr](http://lysclubphoto77.fr)



## État Civil

### Naissances

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, Bérengère BRUNET et Georgie JOAS ont eu la joie d'accueillir un petit garçon : TIM.

Le 12 avril 2022, Yoann et Marianne BOURDON sont devenus les heureux parents d'une petite fille : LÉANA.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

### Mariages

Se sont unis par le mariage :

Le 21 mai 2022,

- Denise TOMBE DIVONDI et Jean Daniel KOMBO

- Cindy MARTINET et Romain SAINTARD.

Le 4 juin 2022, Anthony PELLERIAUX-MARINIER et Julie GUYOT.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux couples.

### Pacs

Le 19 mars 2022, Bérengère BRUNET et Georgie JOAS se sont pacsés en Mairie.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

### Décès

Monsieur Gérard COQUIN nous a quittés le 29 avril 2022, à l'âge de 70 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

# Savez-vous que...

## ÉLECTIONS 2022

### Résultat des élections présidentielles 2022

#### \* Résultats de la commune au 1<sup>er</sup> tour

Commune de Champeaux			National
Liste des candidats	Voix	% Exprimés	% Exprimés
Mme Marine LE PEN	125	25.67	23.15
M. Emmanuel MACRON	108	22.18	27.85
M. Jean-Luc MÉLENCHON	93	19.10	21.95
M. Éric ZEMMOUR	53	10.88	7.07
Mme Valérie PÉCRESSE	24	4.93	4.78
M. Yannick JADOT	24	4.93	4.63
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	18	3.70	2.06
M. Jean LASSALLE	16	3.29	3.13
M. Fabien ROUSSEL	14	2.87	2.28
Mme Anne HIDALGO	5	1.03	1.75
M. Philippe POUTOU	5	1.03	0.77
Mme Nathalie ARTHAUD	2	0.41	0.56

	Nombre	% Inscrits	% Inscrits
Inscrits	576		
Abstentions	76	13.19	26.31
Votants	500	86.81	73.69
Blancs	11	1.91	1.12
Nuls	2	0.35	0.51
Exprimés	487	84.55	72.07

#### \* Résultats de la commune au 2<sup>d</sup> tour

Commune de Champeaux			National
Liste des candidats	Voix	% Exprimés	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	209	50.61	58.54
Mme Marine LE PEN	204	49.39	41.46

	Nombre	% Inscrits	% Inscrits
Inscrits	577		
Abstentions	115	19.93	
Votants	462	80.07	
Blancs	41	7.11	6.35
Nuls	8	1.39	2.25
Exprimés	413	71.58	91.40

(\* ) En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.



**Olympicorama / Epreuve 10**  
Le quatre de couple sans barreur-se  
Avec en invités des membres du Club nautique de Melun

Réervation au 07 68 10 99 91  
par mail : vaisseau@verticaldetour.fr  
<https://www.levaisseaufabricque.fr/lounee-olympicorama-2022>

Conférences  
théâtrales  
sur les Jeux  
Olympiques

# OLYMPICORAMA

**5 juillet à 20 h 30**

Le quatre de couple sans barreur-se  
Salle des fêtes « La Compélieenne »  
77720 CHAMPEAUX

De et avec **Frédéric Ferrer** - Compagnie Vertical Détour  
Avec en invités des membres du Cercle Nautique de Melun, accompagnés des entraîneurs du club.

Où il sera question notamment de l'aviron, de pointe et de couple, de bâbord et de tribord, du quatre sans barreur et du quatre sans barreuse (ou avec barreur et avec barreuse), et du deux bien sûr aussi (avec ou sans), et du huit et du skiff, et toujours de glisse et de vitesse, de cadence et de prise d'eau, de coque, de rame, de pelle et de fausse pelle, de propulsion et de retour, avec jambes, bras, dos tendus et côtes cassées, pour chef de nage entre lignes et bouées dans des finishes serrés.

Le Vaisseau, fabrique artistique dirigée par la compagnie Vertical Détour - Frédéric Ferrer au Centre de Réadaptation de Coubert, sort de ses murs et organise 6 représentations autour des épreuves des jeux olympiques en itinérance en Seine-et-Marne, avec des invités professionnels et amateurs du monde sportif.



[www.smetom-geeode.fr](http://www.smetom-geeode.fr)

## La ressourcerie



du

**SmetomGeeode**

**OUVRE SA BOUTIQUE !**

**Le 16 mai 2022**

**LA BOUTIQUE VEND A PETIT PRIX**

BIBELOTS / VAISSELLE

LIVRES / CD / DVD

JOUETS (sauf peluches)

MOBILIER / DECO

ACCESSOIRES DE PUÉRICULTURE

OUTILLAGE

( NOS OBJETS SONT D'OCCASION, ISSUS DU RÉEMPLOI )

**JOURS ET HORAIRES  
D'OUVERTURE**

LUNDI 14H-17H

MARDI 9H-12H30 14H-17H

MERCREDI 9H-12H30 14H-17H

VENDREDI 9H-12H30 14H-17H

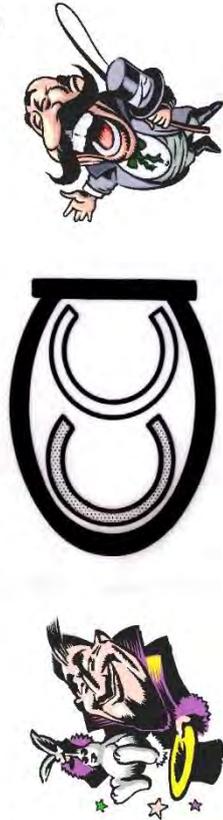
SAMEDI 8H30-17H20

**ADRESSE**  
DÉCHETTERIE À PROVINS  
CHEMIN DES GRATTONS

**Sur présentation de la carte de déchetterie.  
Uniquement aux habitants des 97 communes du territoire.**

**DONNEZ / ACHETEZ / RÉUTILISEZ**

# CHAMPEAUX



## WEEK-END GENEROSITE

au profit des enfants soignés contre le cancer

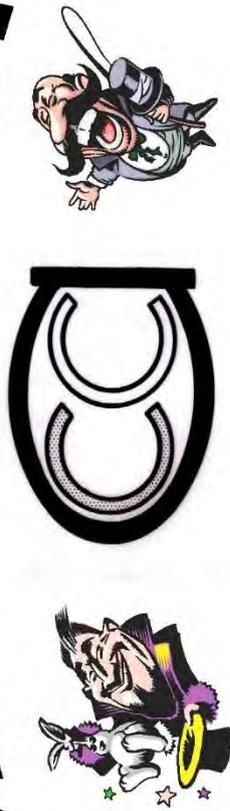
**SAM. 24 SEPT.  
PUCES des COUTURIERES**

**DIM. 25 SEPT.  
REPAS/THE DANSANT**

**01.60.66.92.54 / 06.12.16.71.63**

ACC - IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

# CHAMPEAUX



**DIM. 4 SEPTEMBRE**

Place du Marché + Alentours (4 €/m.l.)

# VIDE-GRENIER

Buvette + Petite restauration assurées par l'ACC  
**Au profit des enfants traités contre le cancer**

**Réservation : 01.60.66.92.54 / [bernard.chechin@orange.fr](mailto:bernard.chechin@orange.fr)**

ACC - IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

## NOS HABITANTS ONT DU TALENT



Déjà 5 personnes sont heureuses de partager leur passion avec vous

**Le Dimanche 18 septembre 2022**

**À la Campéllienne**

Peinture, bijoux en pierre naturelle, tawashi, tableau de perles, confection de mouches pour la pêche...

**Et vous ? N'hésitez pas, n'hésitez plus !**

Nous sommes là pour vous accompagner pour mettre en valeur vos initiatives, pour faire vivre notre commune grâce à vos talents.

Pour vous inscrire rien de plus simple

Un mail à [campellienne.animations@gmail.com](mailto:campellienne.animations@gmail.com) dans lequel vous précisez vos nom, prénom, numéro de téléphone, votre hobby et la place dont vous avez besoin pour exposer

**Inscription avant le 9 septembre 2022**

## CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

VOUS PROPOSE LES ACTIVITÉS SUIVANTES

<https://cal.77.naperepc-oranpe.fr/>

**SAISON 2022-2023**

mail : [cal.77@wanadoo.fr](mailto:cal.77@wanadoo.fr)

modern jazz

**DANSE**

Sandrine LANDRY

Salle La Campéllienne à CHAMPEAUX

COURS DE DANSE ENFANTS DE 3 à 12 ANS

Éveil corporel, GRS, JAZZ ADO/ADULTES

CARDIO-FITNESS et RENFORCEMENT MUSCULAIRE ADULTES



Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux  
**mercredi 7 septembre de 16 h à 19 h.**

Renseignements : 06 81 03 64 32



**DANSE DE SALON**

Jean-Michel DELEURENCE

Dans une ambiance conviviale, vous apprendrez les danses de salon telles que le rock, le paso doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne...  
le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à La Campéllienne (salle des fêtes de Champeaux)

60 € le trimestre ou 165 € en un versement, profitez-en !

Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

**mardi 20 septembre à 20 h 30**

Soirée découverte et sans obligation.

Participez à deux séances « découverte » avant de vous inscrire !

Renseignements : 06 80 12 26 68



**MUSIQUE**

Les enfants de la petite section au CP sont accueillis au **jardin musical** le samedi midi : pratique du chant, lecture de notes, de rythmes, découverte des instruments par l'écoute.

Des cours de **soffège** et d'instruments sont proposés :

Isabelle MORIEUX pour la **clarinette** le lundi,

Jean-Michel GAULLIER pour la **guitare**, Anne RIHET pour le **piano** le mercredi,

Céline MIGNON pour le **violon** le samedi.

Inscriptions : **dimanche 4 septembre de 14 h à 16 h**

à l'école de musique, l'ancienne mairie de Champeaux, face à la Collégiale.

Renseignements : 01 64 38 79 74.



# Informations utiles

## URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

## PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

## NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 1<sup>er</sup> août 2022.**

**Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.**

## ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

## RAMASSAGE DES DÉCHETS (contact SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou [contact@smetom-geeode.fr](mailto:contact@smetom-geeode.fr))

**Ordures ménagères** : tous les jeudis de juillet et août 2022 :

7, 14, 21 et 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août 2022.

**Emballages** : tous les lundis des semaines impaires : lundis 4 et 18 juillet, 1<sup>er</sup>, 15 et 29 août 2022.

**Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :**

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché). **Déchetterie fermée jusqu'en août 2022.**
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet »,  
(voir horaires en dernière page ou sur le site <https://www.smetom-geeode.fr/>)

***Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.***

## ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17 rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

## PanneauPocket à CHAMPEAUX



### L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette (infos également accessibles à partir d'[Internet](#)). L'actualité est maintenant à portée de poche !

*Les informations et événements seront notifiés en temps réel.*

*Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.*

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

*Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.*

## Liens utiles

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> (CCBRC)

Courriel : [mairie4.champeaux.77@orange.fr](mailto:mairie4.champeaux.77@orange.fr), Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux>

# Informations locales

## Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la Mairie sur RV.

## Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.  
Les **lundis** et **jeudis** de 13 h à 17 h 30,  
**mardis** et **vendredis** de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30,  
**samedis** de 8 h 30 à 12 h. **Fermée les mercredis.**  
Site internet : <https://champeaux77.fr/>

## PERMANENCES

**RPI** : Ancienne Mairie, Place du Cloître  
Tél. : 01.60.66.96.47 ou 09.65.36.71.02  
Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** :  
de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 30,  
**Fermeture les mercredis et samedis**  
Site Internet : <https://www.sirpacs.fr>

**CCAS** : s'adresser à la Mairie.

## Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 8 h 30 à 12 h 30,  
**Samedi** : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi.**  
Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

## Ramassage des déchets ménagers

**Ordures ménagères** : tous les jeudis\*.  
**Emballages** : lundi des semaines impaires\*.  
**Horaires des déchetteries** (horaire unique toute l'année) :

	Verneuil-l'Étang <sup>(1)</sup>	
Lundi	Fermé	14 h – 17 h
Mardi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Samedi	8 h 30 – 17 h 20	
Dimanche	Fermé	Fermé

\* Exceptions jours fériés et jours précisés en **Informations Utiles**

<sup>(1)</sup> **La déchetterie de Mormant est fermée jusqu'en août 2022**

## Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 0825 826 505 (*Médecins*)  
ou tél. 0825 747 737
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **Drogues-Info-Service.fr** 7j/7 de 8 h à 2 h  
(appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119

## Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

### MÉDECIN :

- **Docteur MONCHI** :  
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

### KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN** :  
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

### INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :  
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

### PRATICIENNE Massages Bien-être (agrée FFMBE) :

- **MME KATIA GUERINET**  
Tél. 06.12.77.49.69  
Site internet : [katiaguerinet-massages.com](http://katiaguerinet-massages.com)  
Instagram : [katiaguerinet](https://www.instagram.com/katiaguerinet)

## Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU  
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96  
**Lundi au vendredi** de 7 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30,  
**samedi** de 8 h à 19 h 30 et **dimanche** de 9 h à 13 h.
- **BOULANGERIE** : place du Marché,  
Tél. 01.60.66.91.55.  
**Lundi, jeudi et vendredi**, de 7h à 13h30 et de 15h30 à 20h  
**mercredi et samedi**, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h  
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** : 8 r. de la Ferronnerie  
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03  
**Lundi au vendredi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,  
**samedi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant  
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.  
**Mardi au samedi** : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**  
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66  
**Mardi, mercredi, jeudi** de 18 h 30 à 21 h 30,  
**vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :  
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46  
**Dimanche** de 9 h à 13 h,  
**lundi au samedi** : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)  
Tél. : 01.64.25.18.34
- **VALÉRIE COIFFEUSE** (à domicile)  
Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63  
Mail : [valerie.davi@gmail.com](mailto:valerie.davi@gmail.com)